











## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

### **Présentation du projet de protection du troupeau (3/4)**

UNITE DE CONDUITE N° .....

- D - Gardiennage renforcé :**  Veuillez cocher la case lorsque vous désirez vous engager sur cette option (même si vous ne sollicitez pas d'aide)  
 Pour la catégorie >1200, cochez la case s'il s'agit d'interventions ponctuelles (entre 30 et 50 jours)

D1 – Gardiennage salarié :

Nom et prénom de l'intervenant <sup>(1)</sup>	Fonction de l'intervenant (berger/aide berger/éleveur berger)	Coût par jour (a)	Nombre de jours de gardiennage (b)	Montant prévisionnel en € <sup>(2)</sup> (a)x(b)
Total des dépenses prévues				

D2 - Gardiennage dans le cadre d'une prestation de service

Prestataire <sup>(1)</sup>	Membre d'un GP (si oui cochez la case)	Coût par jour	Nombre de jours travaillés	Montant prévisionnel en € <sup>(3)</sup>		Devis joint (si oui cochez la case)
				<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC	
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
TOTAL des dépenses prévues						

D3 - Gardiennage éleveur berger

Troupeau de 50 à 150 animaux viande

Nombre d'animaux (a)	Montant forfaitaire unitaire en € <sup>(4)</sup> (b)	Nombre de jours de présence en cercle 1 (c)	Montant éligible en € (d) = (a) x (b) x (c)
	0.1625	_ _ _	_ _ _   _ _ _ ,  _ _

Autres catégories de taille de troupeau

Nombre de jours de gardiennage (a)	Montant forfaitaire journalier en € <sup>(5)</sup> (b)	Montant éligible en € (c) = (a) x (b)
_ _ _	26.25	_ _ _   _ _ _ ,  _ _

<sup>(1)</sup> Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification (par exemple berger ou premier berger) ; le nom sera alors communiqué au service gestionnaire dès que possible.

<sup>(2)</sup> Montant prévisionnel pour des salaires : salaire brut (congrés payés compris)+ charges patronales, au prorata du temps passé à l'action.

<sup>(3)</sup> Veuillez inscrire le montant sollicité basé, le cas échéant, sur le devis fourni avec la demande. Inscrivez le montant hors taxes, sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA. Dans ce cas, inscrivez le montant TTC. **Pour les membres du GP la dépenses est plafonnée à 26.25 €/jour sous 1200 animaux et 52.50 €/jour au-delà avec paiement sur facture acquittée.**

<sup>(4)</sup> **Montant forfaitaire unitaire = 0,1625 € pris en charge à hauteur de 80 % soit 0,13 €**

<sup>(5)</sup> **Montant forfaitaire journalier = 26,25 € pris en charge à hauteur de 80 % soit 21 €**

## Présentation du projet de protection du troupeau (4/4)

UNITE DE CONDUITE N°....

### E - Autres options

cocher la case pour vous engager sur cette option (même si vous ne sollicitez pas d'aide)

Options souscrites <sup>(1)</sup>		Détail	Quantité	Montant prévisionnel en € <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC	Devis joint (si oui cochez la case)
<input type="checkbox"/>	Parc de regroupement mobile électrifié <sup>(3)</sup>	Clôtures mobiles et/ou système d'électrification			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Parc de pâturage de protection renforcée électrifié <sup>(3)</sup>	Clôtures et/ou système d'électrification			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Chien de protection	Chiens à acheter			<input type="checkbox"/>
		Chiens à entretenir			
		Chiens à stériliser			<input type="checkbox"/>
		Chiens à tester			<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Analyse de vulnérabilité				<input type="checkbox"/>
TOTAL des dépenses prévues					

<sup>(1)</sup> : Veuillez cocher la case lorsque vous désirez vous engager sur cette option (même si vous ne sollicitez pas d'aide)

<sup>(2)</sup> : Veuillez inscrire le montant sollicité basé, le cas échéant, sur le devis fourni avec la demande. Inscrivez le montant hors taxes, sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA. Dans ce cas, inscrivez le montant TTC et fournissez une attestation de votre centre des impôts.

<sup>(3)</sup> : Le montant des opérations d'acquisition de matériel qui a été demandé et engagé sur ces postes de dépenses de 2008 à 2012 (cf. décision d'attribution d'aide de 2008 à 2012) est déduit du plafond global de dépenses fixé pour ces options, même si les acquisitions de matériel n'ont pas été réalisées. Une nouvelle demande sur ces postes sera prise en compte dans la limite du solde disponible.